

CRÉER VOTRE ENTREPRISE ? NOUS POUVONS VOUS AIDER



- Conseils
- Accompagnement
- Financement
- Aides aux démarches administratives et juridiques

Des conseillers de Terres de France à votre écoute

Des permanences organisées à Sevran, Tremblay et Villepinte

Renseignements : **0800 87 49 18** (Appel gratuit depuis un poste fixe)
entreprendre@caterresdefrance.fr

CRÉER VOTRE ENTREPRISE ? NOUS POUVONS VOUS AIDER...

Depuis la rentrée 2013, la Communauté d'Agglomération Terres de France propose **UN DISPOSITIF COMPLET** permettant d'informer et d'accompagner les habitants des villes de Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte qui souhaitent créer leur entreprise.



IL EST PROPOSÉ GRATUITEMENT AUX FUTURS CHEFS D'ENTREPRISE :

- **un accueil personnalisé** quel que soit l'état d'avancement de leur projet ;
- **des entretiens d'accompagnement individuel** pour travailler une étude de marché, connaître les démarches à accomplir et les pièges à éviter ;
- **des réunions d'informations collectives** qui permettent des échanges d'expériences avec d'autres porteurs de projets ;
- **des ateliers** qui offrent la possibilité de bénéficier de **conseils plus ciblés** pour aborder les problématiques liées à la création d'activité : étude de marché, montage financier, juridique...
- une information complète et précise sur les **financements mobilisables pour le démarrage de l'entreprise**. Une fois le projet de création finalisé, le futur chef d'entreprise peut voir son projet en partie financé par un prêt à taux zéro attribué grâce aux partenariats mis en place par la Communauté d'Agglomération ;
- **un suivi personnalisé après la création d'entreprise**.

**Vous avez un projet de création d'entreprise ?
Vous recherchez des conseils
et des soutiens financiers ?**

Renseignements :

0800 87 49 18

(Appel gratuit depuis un poste fixe)

entreprendre@caterresdefrance.fr

Pour la réalisation de ces actions, la Communauté d'Agglomération Terres de France s'appuie sur ses partenaires-experts de la création d'entreprises.

Service mis en œuvre avec le concours financier du Conseil Régional d'Île-de-France et de la Caisse des Dépôts.